

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°32 du 12 août 2011

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 26 janvier 2006 relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de la défense.

Du 27 mai 2011

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 26 janvier 2006 relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de la défense.

Du 27 mai 2011

NOR B C R B 1 1 0 8 2 3 1 A

Texte modifié :

Arrêté du 26 janvier 2006 (JO n° 23 du 27 janvier 2006, texte n° 15 ; signalé au BOC 6/2008. ; BOEM 410.3) modifié.

Référence de publication : JO n° 130 du 5 juin 2011, texte n° 5 ; signalé au BOC 32/2011.

Le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement,

Vu le décret du 14 novembre 2010 relatif à la composition du Gouvernement ;

Vu le décret du 27 février 2011 relatif à la composition du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2006 relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de la défense, modifié par l'arrêté du 29 juillet 2008,

Arrête :

Art. 1er. Le premier tiret du I. de l'article 4. de l'arrêté du 26 janvier 2006 susvisé est remplacé par :

« - les marchés publics dont le montant, calculé sur la durée totale, est supérieur à 3 millions d'euros TTC ainsi que les avenants correspondants, à l'exception des marchés subséquents à un accord-cadre relatif à l'approvisionnement en carburéacteur sur un marché SPOT ; ».

Le premier tiret du III. de l'article 4. est remplacé par :

« - les marchés publics dont le montant, calculé sur la durée totale, est compris entre 1 et 3 millions d'euros TTC ainsi que les avenants correspondants, à l'exception des marchés subséquents à un accord-cadre relatif à l'approvisionnement en carburéacteur sur un marché SPOT ; ».

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 mai 2011.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur du budget,

J. DUBERTRET.